

CIRCULATION PIÉTON EN AIRE DE TRAFIC DE L'AÉROPORT DE TOULOUSE-BLAGNAC

1 heure

Public concerné

Toute personne devant circuler à pied sur les aires de trafic d'un aéroport

Durée minimale

1 heure (examen compris)

Lieu

En e-learning

Moyens pédagogiques

Supports de cours approuvés par l'aéroport de Bâle-Mulhouse Fribourg

Objectifs de la formation

- Connaître les spécificités de l'aéroport de Toulouse - Blagnac
- Connaître la réglementation et les consignes pour circuler en sécurité sur les aires de trafic.

Programme

- Présentation de l'aéroport
- Consignes générales de sécurité
- L'aire de trafic et ses dangers
- Facteurs humains
- SGS et notifications des événements
- Intervention en cas d'accident
- Conclusion

Le + camas

- + Méthode pédagogique active et innovante permettant aux apprenants d'être acteurs de la formation
- + Formateurs professionnels du métier pour vous apporter une réelle expertise
- + Des formations complètes sur les plans théorique et pratique.

Numéro d'autorisation

N° d'autorisation d'exercice CNAPS : Remire-Montjoly FOR-973-2023-06-14-20180585849; Le Lamentin FOR-972-2026-11-19-20210586599; Wasquehal FOR-059-2026-11-08-20210585036; Pusignan FOR-069-2027-01-19-20210590823; Marignane FOR-013-2026-10-14-20210582258; Nice FOR-006-2026-10-14-20210582285; Pointe-à-Pitre FOR-971-2026-11-19-20210586598; Blagnac POR-031-2026-12-03-20210587238; Rungis FOR-094-2023-04-12-20180587609; Sainte-Marie FOR-974-2023-07-30-20180663194; Mamoudzou FOR-973-2023-07-30-20180663202; Tremblay-en-France FOR-093-2027-04-27-20220611151; Saint Herblain FOR-044-2023-07-04-20180636006